

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ⁽¹⁾

Taux de remboursement

Remboursements Sécu + complémentaire santé⁽¹⁾
dans le cadre du parcours de soins coordonné



MINIMALE

66€/an
5,50€/mois



ESSENTIELLE

126€/an
10,50€/mois



CONFORT

240€/an
20€/mois



TOUS RISQUES

414€/an
34,50€/mois

Sécurité sociale
taux de
remboursement
du TRSS
au 31/03/16

HOSPITALISATION Y COMPRIS CHIRURGIE AMBULATOIRE

Hospitalisation, chirurgie, médecine et psychiatrie	80% à 100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires	80% à 100%	100%	100%	100%	100% à 130% ⁽⁹⁾
Transport lié à l'hospitalisation	65% à 100%	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier		pris en charge ⁽¹⁰⁾	pris en charge ⁽¹⁰⁾	pris en charge	pris en charge
Participation forfaitaire de 18€ (actes coûteux) sans limitation ⁽¹¹⁾		pris en charge	pris en charge	pris en charge	pris en charge

SOINS SANS HOSPITALISATION «EN VILLE», SOINS EXTERNES

Consultation généraliste, spécialiste, visite à domicile	70%	70%	100%	100%	130% ⁽⁹⁾
Pharmacie [vignettes orange (15%), bleues (30%) et blanches (65%)]	15% à 65%	15% à 65%	100%	100%	130% ⁽⁹⁾
Appareillages divers et accessoires	60%	60%	60%	100%	130% ⁽⁹⁾
Pansements, aérosols, alimentation sans gluten	60%	60%	100%	100%	130% ⁽⁹⁾
Transport non lié à une hospitalisation	65%	65%	100%	100%	130% ⁽⁹⁾
Radiologie	70%	70%	100%	100%	130% ⁽⁹⁾
Analyses/Laboratoires	60%	60%	100%	100%	130% ⁽⁹⁾
Actes de chirurgie sans hospitalisation	70%	70%	70%	100%	130% ⁽⁹⁾
Médecin psychiatre et neuropsychiatre	70%	70%	70%	100%	130% ⁽⁹⁾
Soins infirmiers	60%	60%	60%	100%	130% ⁽⁹⁾
Kinésithérapie	60%	60%	60%	100%	130% ⁽⁹⁾
Orthophoniste et orthoptiste	60%	60%	60%	100%	130% ⁽⁹⁾

OPTIQUE

Lunettes ⁽¹²⁾	60%	60%	100%	FORFAIT ⁽¹⁵⁾	FORFAIT ⁽¹⁵⁾
Lentilles	60%	60%	100%	100%	130% ⁽⁹⁾

DENTAIRE

Soins dentaires et prothèses dentaires	70%	70%	70%	100%	130% ⁽⁹⁾
Orthodontie	70% à 100%	70% à 100%	70% à 100%	100%	130% ⁽⁹⁾

ÉTUDIANTS SALARIÉS

Indemnité journalière hospitalière ⁽¹⁰⁾			15€/jour	15€/jour	15€/jour
--	--	--	----------	----------	----------

FORFAITS SANTÉ⁽²⁾

Forfait prothèses dentaires et orthodontie ⁽¹³⁾				30€/an	240€/an
Forfait lunettes, verres 1 seul forfait tous les 2 ans ⁽¹²⁾				50, 200, 200€ ⁽¹⁵⁾	120, 200, 280€ ⁽¹⁵⁾
Forfait lentilles ⁽¹²⁾				30€/an	120€/an
Forfait naissance ⁽¹⁴⁾				60€/an	120€/an
Forfait prothèse auditive				60€/an	150€/an
Forfait chambre particulière ⁽¹⁰⁾					15€/jour
Médicaments hors prescriptions ⁽⁵⁾				20€/an	30€/an

FORFAIT MÉDECINE DOUCE⁽²⁾

Forfait ostéopathie, homéopathie, acupuncture, diététique				30€/an	40€/an
---	--	--	--	--------	--------

FORFAIT PRÉVENTION

Vaccins et rappels (remboursés par la Sécurité sociale)	65%	100%	100%	100%	100%
Détartrage dentaire annuel	70%	100%	100%	100%	100%
Dépistage de l'hépatite B	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait «stop tabac» de base ⁽⁴⁾	50€/an	50€/an	80€/an	90€/an	110€/an
Forfait «stop tabac», grossesse et CMU-C ⁽⁴⁾	150€/an	150€/an	180€/an	190€/an	210€/an
Forfait vaccins et rappels (non remboursés par la Sécurité sociale) ⁽²⁾				60€/an	90€/an
Forfait test de grossesse ⁽²⁾				10€/an	10€/an
Forfait pilule et anneau contraceptif ⁽²⁾				40€/an	60€/an
Préservatifs masculins et féminins ⁽⁴⁾				20€/an	30€/an

FORFAIT SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Allocation fonds de solidarité mutualiste		oui	oui	oui	oui
Fonds d'aide aux étudiants handicapés		oui	oui	oui	oui

Paiement par prélèvement : 3 à 5 mensualités. • Les complémentaires santé Minimale, Essentielle, Confort, Tous Risques et les Packs santé + assurances se renouvellent chaque année par tacite reconduction pour 12 mois jusqu'au 31 août de l'année suivante. • Date d'enregistrement de l'adhésion dans le mois qui suit votre inscription dans l'enseignement supérieur ou avant le 30/09/2016 : début des garanties au 01/09/2016. • Date d'enregistrement de l'adhésion entre le 01/10/2016 et le 31/12/2016 : début des garanties le lendemain de votre adhésion.

Les complémentaires santé Confort et Tous Risques respectent les articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale relatifs aux « **contrats responsables** ». Elles ne prennent pas en charge les majorations liées au non respect du parcours de soins coordonné, la contribution forfaitaire de 1€, les franchises et la part non remboursable liée aux dépassements.

Si vous avez un enfant : vous devez remplir une fiche familiale déclarative pour qu'il soit pris en charge. Contactez votre agence.